

# COMMUNE DE PUGET SUR DURANCE



## PROCES VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le 06 février à dix-huit trente minutes, le Conseil Municipal de Puget régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal situé à l'espace numérique, sous la présidence de Madame Amélie JEAN, Maire,*

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux :

Amélie JEAN, le Maire

Messieurs Antoine HEIL et Jean-Marc LUNEL, Adjoint

Mesdames Christelle FERNANDEZ, Catherine TARTANAC

Messieurs Michel ANDREOLI, Patrick CÔME, Jean-Christophe DUVAL, Luc JUSTAMON

Absents excusés :

Stéphanie ALLEMAND donne pouvoir à Patrick CÔME

Suzanne BOUCHET donne pouvoir à Catherine TARTANAC

Karine CUQUEMELLE donne pouvoir à Antoine HEIL

Marjorie FELIX donne pouvoir à Jean-Christophe DUVAL

Sylvain MEYSSARD donne pouvoir à Luc JUSTAMON

Absente non excusée : Emilie BONGIOVANNI

Secrétaire de séance : Catherine TARTANAC

**Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.**

---

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du 03 décembre 2024**
- **Extension de l'ALSH**
  - Approbation du projet d'extension de l'ALSH
  - Demande de subventions – Plan de financement prévisionnel
- **Candidature au TEN «Territoire engagé pour la Nature »**
- **DRH**
  - Contrat de participation CDG 84 prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - Contrat de participation CDG 84 Complémentaire Santé au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Informations :**

- **Décisions du maire en janvier 2025 pour budget 2024**
  - Dans la cadre de la fongibilité Budget 2024 adoptée par délibération du 04 avril 2024 :
    - Virements de crédits du chapitre 011 vers le chapitre 65 : 3 260, 13 €

Tout d'abord, Madame le Maire présente ses excuses à l'assemblée de ne pas avoir transmis le rapport de séance avant la séance. Elle explique qu'elle était dans l'attente de la confirmation d'éléments pour finaliser le rapport et notamment par rapport au plan de financement de l'extension de l'ALSH.

Madame le Maire remet aux membres du conseil municipal le rapport de séance accompagné des dossiers qui devront être délibérés lors de la séance. Tous les documents seront adressés par voie dématérialisée dès le lendemain à tous les membres du conseil et les absents pourront prendre connaissance des dossiers présentés pour délibération.

### **Approbation du compte-rendu de séance du 04 décembre 2024**

**PJ 0**

Considérant que les membres n'ont pas pu prendre connaissance des documents au préalable, Madame le Maire laisse un temps suffisant pour que chacun d'entre eux puissent les consulter.

Madame TARTANAC indique qu'elle ne voit pas mentionné dans la demande de subvention pour la restauration de la bergerie de la Tapie, l'appel aux mécénats pour la participation communale. Madame le Maire précise que ces derniers sont indiqués en page 3, : « *Les intentions de partenariats privés seront assurées pour la prise en charge de la participation communale.* »

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres.**

#### **1- Extension de l'ALSH**

- **Approbation du projet d'extension de l'ALSH**
- **Demande de subventions – Plan de financement prévisionnel**

#### **Délibération n°001/2025**

VOTES		
pour	contre	Abstention
14	0	0

Madame le Maire prend la parole et rappelle le contexte de l'extension de l'ALSH qui s'est fait en plusieurs étapes.

*« Le 30 mai 2024, le conseil municipal a approuvé la convention de mandat avec la SPL Citadis pour le projet de l'extension de l'école sur une activité dédiée à l'ALSH. Le montant des dépenses prévisionnelles à engager a été estimé à 350 000 € H.T hors mandat SPL.*

*Lors de la séance du 04 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé la revalorisation du programme financier prévisionnel pour un montant ajusté s'élevant à 368 637,66 € H.T. pour inclure le mandat de la SPL et les honoraires. Lors de cette séance, une aide financière a été sollicitée auprès de la CAF, qui s'appuyait sur les chiffres qui avaient été annoncés par la SPL dans le cadre de l'avant projet sommaire, pour un montant pouvant atteindre 60 % de l'enveloppe de dépenses subventionnables, soit 147 600 € H.T.*

*Lors de la réunion concernant l'avant-projet définitif, une fois les besoins réels réaffirmés puisque le bureau d'études s'est rapproché des usagers, on a imaginé profiter de cette demande de subvention pour y intégrer ce qui mériterait que l'on remette en état, notamment le sol de l'école, qui est vraiment abîmé, taché. Il y a également une problématique par rapport à « la marche en avant » dans la cantine pour être conforme aux règles d'hygiène imposées, et aussi un souci tous les ans avec la verrière de la salle verte qui amène de la chaleur et implique un fonctionnement intense de la climatisation. Donc, il a été demandé à l'architecte qui a été retenu, l'Agence ROSSI-MAURY Architectes, de nous faire plusieurs scénarios.*

*Le premier, basé sur une évaluation a minima, c'est-à-dire qu'on ne touche à rien sur l'existant, et qu'on agrandit simplement le centre de loisirs. Puis de nous faire une version intermédiaire où on agrandit le*

*centre de loisirs et on y intègre un préau qui semble essentiel à l'arrière du bâtiment et une version « all inclusive » où on a le programme initial auquel on ajoute ce qui pour moi, me paraît essentiel, et on va même jusqu'à anticiper les besoins de rénovation de l'ensemble de l'équipement qui se limite au sol, à la verrière, et avec une mise en conformité aux normes de la cantine.*

*Au moment de l'estimation de la SPL, celle-ci était un peu ambitieuse quant au montant du coût au m<sup>2</sup> évalué à 2200 € et il s'avère qu'il est bien au dessus. L'architecte a donc réévalué le projet avec forcément un delta entre l'estimation de l'avant projet sommaire et là ce qui a été réajusté, mais tout en étant prudent, c'est-à-dire qu'il a quand même gonflé les estimations de chaque poste de dépenses. Il y a de grande chance qu'à l'ouverture des plis, il y ait de belles surprises. »*

Madame le Maire propose de regarder les pièces jointes 1 et 2, Notice explicative projet variante et présentation des 3 scénarios.

*« Le tableau reprend les 3 scénarios avec les travaux de base pour l'extension. Le scénario 2, qui me paraît être le scénario « a minima », sur lequel on ajoute le préau de l'école, préau dont on a réduit la superficie par rapport à ce que l'architecte avait présenté, afin de minimiser un peu les coûts, et la fameuse connexion bibliothèque que l'école demande depuis plusieurs années afin de permettre d'ouvrir la classe des petits-moyens vers les sanitaires existants. Je rappelle que l'ouverture devait se faire avant ce projet d'extension et qu'il a été décidé de le reporter afin de l'inclure dans ce projet.*

*Enfin, le scénario 3 qui reprend le scénario 2, mais auquel on a ajouté la connexion bibliothèque qui me paraît essentielle, une estimation pour le changement des sols sur l'ensemble de l'école (non pas sur toute la surface mais là où l'on a le sol souple : salle verte, classes, car les surfaces carrelées n'ont pas besoin d'être changées, la protection sur la verrière permettrait de faire des économies d'énergie et ce éviterait aux agents de devoir monter sur le toit pour installer des « canisses », ce qui reste du bricolage et les travaux VRD complémentaires, si on choisit cette option.*

*Le système de chauffage pour l'extension n'avait pas été prévu dans le chiffrage initial. Mais le SEDEL a confirmé que le système de chauffage actuel couvrira largement la partie animation de l'extension. En effet, le local de stockage ne sera pas chauffé ainsi que la partie sanitaire puisqu'elle donne sur la cour et que la porte reste ouverte en permanence.*

*Concernant les coûts, on retrouve les coûts des travaux H.T. qui varient selon les scénarios et les coûts globaux qui intègrent le mandat SPL et les honoraires.*

*Ce qui est intéressant, et c'est pour cela qu'on attendait d'avoir une confirmation essentielle parce que cela va donner un autre tournant au projet, c'est de regarder l'étude de plan de financement prévisionnel en dotations optimales (deuxième PJ), les 3 scénarios y sont déclinés avec les subventions.*

*La stratégie de financement, c'est déjà d'aller chercher la DETR. J'ai rencontré Madame la sous-préfète en présence de Nathalie BOES, (raison pour laquelle le conseil du 21 janvier dernier a été reporté à aujourd'hui), pour lui exposer le projet, et lui rappeler que la commune n'avait pas sollicité de DETR significative depuis le début du mandat. On a eu une enveloppe de 2000 € pour nous aider à financer l'aménagement du PAV l'année dernière, on n'a jamais demandé de soutien à l'investissement proprement dit.*

*Il était essentiel qu'elle nous reprecise les règles et notamment pour la bonification de la DETR dont on peut bénéficier si on opte pour une filière bois local, ce qui est cohérent puisqu'on a une école en bois, on ne va pas faire une extension qui ne soit pas en harmonie avec celle-ci. Donc on peut bonifier de 10 % notre DETR. La DETR va osciller entre 20 et 50 %, plus 10 % de bonification, soit jusqu'à 60 %.*

*Madame la sous-préfète trouve que notre projet est vertueux, il coche plein de cases et que c'est un besoin. »*

*J'en profite pour faire le parallèle avec la réunion de la CAF, cet après midi, qui a été très surprise de voir la composition des allocataires avec enfants sur la commune, en effet, nous sommes à 86 % de familles d'allocataires avec enfants. Pour vous donner un ordre d'idée, Lauris est à une soixantaine de %, l'agglomération à une cinquantaine de %, donc il y a des enfants à Puget, et c'est plutôt un bon signe. Demain, j'irai à la réunion de la carte scolaire à Mirabeau, par solidarité pour les communes qui sont sous la menace de fermeture de classes, pour dire que tous les maires défendent d'une seule voix l'intérêt de garder les classes mais nous, clairement, nous ne sommes pas concernés. Puget n'a plus de problème quant à l'accueil des élèves dans de bonnes conditions ou à la menace de fermeture de classe.*

*Il est vrai que c'est périodique, mais on est sur une fourchette haute depuis un petit moment. Au moins pour les 3 prochaines années, on est sur une évolution. »*

Monsieur Luc JUSTAMON demande si cela nous permet d'obtenir plus de subvention.

*Madame le Maire :« Cela appuie la demande de subvention que l'on va faire auprès de la CAF, car en fait, pour vous résumer, les discours de Madame la sous-préfète, de la CAF, de tous les partenaires financiers, c'est que, au niveau national, on ne sait pas où on va, on ne sait pas les retombées sur les territoires.*

*Madame la sous-préfète nous a dit qu'elle va avoir une enveloppe à partager dont elle connaît pas encore la valeur. Elle acceptera de nous accorder de la DETR puisque nous en avons peu sollicité mais tout va dépendre de l'enveloppe dont elle disposera. Donc c'est un petit peu le même discours dans tous les services qui naviguent à vue. Théoriquement, les enveloppes devraient être consolidées, mais tant que l'on n'a pas de retour officiel des services, il vaut mieux être prudents.*

*C'est pour cela, que, peu importe ce qu'on décide de retenir comme scénario, il faut vraiment qu'on attende d'avoir les notifications d'attribution des subventions, avant d'engager la moindre dépense, parce que c'est plus prudent, surtout dans le contexte actuel.*

*La CAF sera effectivement plus attentive à notre projet avec un nombre d'enfants en augmentation car il consiste à agrandir et à développer des places nouvelles pour les adolescents. C'est un indicateur intéressant.*

*Une autre information importante qui va nous aider à la prise décision, c'est que notre capacité d'investissement est bonne. On aura un excédent de fonctionnement qui devrait être intéressant mais on vous donnera plus de précision quand le budget sera finalisé.*

*Pourquoi ai-je entouré le montant de l'autofinancement du scénario 2 ? Parce que, dans le pire des cas, c'est-à-dire si l'on ne touche pas la DETR espérée, la CAF nous suit mais ne vient pas minorer notre part d'autofinancement, les 144 000 € H.T., nous pouvons les financer sans avoir recours à l'emprunt et il en restera quasi autant. Donc ceci est une information à avoir en tête.*

*On ne met pas le budget d'investissement en péril, même si les financements ne sont pas à la hauteur de ce qu'on a espéré. »*

*« La réponse obtenue aujourd'hui par écrit et attendue jusqu'en fin d'après-midi est la « confirmation » que la subvention CAF que l'on peut solliciter viendrait minorer notre part d'auto-financement. Si c'est le cas, cela signifie que le projet avec le scénario 3 « Option All inclusive » coûterait à la commune 12 532 € H.T.. »*

*J'é mets tout de même des réserves. Je préfère, par précaution, qu'on valide l'enveloppe plafond d'investissement sur ce projet aux alentours des 145 000 € et se dire que tout ce qu'on va toucher, ça va venir la baisser...C'est donc la philosophie de la discussion de ce soir.*

*La stratégie de financement est donc de solliciter en priorité la DETR, puis la Région qui a un dispositif destiné aux communes de moins de 1500 habitants (petite enveloppe de 15 000 €), et enfin le fond de concours de l'agglomération pour un montant de 23 748 € (qui sera peut-être majorée), et la CAF.*

*La subvention CAF, contrairement à l'enveloppe qu'on avait sollicitée par délibération ne sera pas de 60 % mais de 30 % au mieux.*

*Dans les scénarios présentés, la subvention CAF est déjà abaissée à 30%. En effet, entre temps, la nouvelle convention d'objectifs et financements a redistribué les enveloppes au niveau national et par conséquent leurs enveloppes ont baissé.*

*L'idée est d'attendre les notifications d'attributions des subventions, et en fonction de ce que nous attribueront la DETR, la région, la CAF, on viendra équilibrer avec notre contrat Vaucluse Ambition, la contractualisation, sur le contrat 2023-2025 (dépenses que l'on doit purger avant le 31 décembre 2025). Si nous n'utilisons pas cette enveloppe, elle sera perdue. Mais j'aimerais financer d'autres projets avec cette enveloppe, il faudrait l'appeler au minimum pour ce projet. Cela signifie que l'on avance dans le projet mais que la livraison prévue en septembre 2025 est reportée tant qu'il n'y aura pas les notifications de subventions. On pourrait lancer le projet sans les notifications mais c'est une prise de risque. A titre d'exemple, Lourmarin a commencé des travaux pour le centre de loisirs sans avoir les*

notifications d'attributions de subventions et ils ont dû avoir recours à un emprunt avec un prêt relai ne sachant ce qu'ils percevront. Situation à éviter. Nous ne sommes pas à 6 mois près.

### Débats :

Madame le Maire souhaite savoir si le conseil a des questions.

- Monsieur Luc JUSTAMON souhaite savoir si cela signifie que si le projet n'est pas réalisé en 2025, il sera reporté en 2026 ?

Madame le Maire : « Je confirme que non. Le projet peut se réaliser en site occupé puisque c'est de la construction bois. Tout est usiné à l'extérieur, et en fait, ils arrivent avec des grues contrairement à une construction traditionnelle. Donc en jonglant avec les petites vacances, on devrait minimiser les nuisances. La cantine, puisque la restauration scolaire fonctionne toute l'année pour les enfants du centre de loisirs, serait déplacée dans la salle des fêtes pendant les vacances. »

- Monsieur Jean-Christophe DUVAL questionne sur le tableau des scénarios possibles en phase AVP, sur le coût. « Il est indiqué un coût des travaux à 410 000 euros et un coût global avec mandat SPL à 512 000 €. Le mandat SPL augmente de plus de 25 % le coût des travaux, à quoi correspond-il ? Est-ce une mission de la maîtrise d'œuvre ? Cela peut correspondre beaucoup de choses ?

Madame le Maire : « Oui, il y a le mandat SPL qui est sur une part quasi fixe. La variable porte sur la part de l'architecte rémunéré selon le projet qu'on lui confie. »

- Monsieur Jean-Christophe DUVAL : « Comment l'architecte a-t-il été sélectionné ? Ce dépassement de plus de 10 % la rémunération en maîtrise d'œuvre m'interpelle...

Madame le Maire : « L'architecte a été sélectionné sur des critères déterminés au préalable dans un appel d'offres a été lancé par la SPL. L'architecte est aussi notre assistant à la maîtrise d'œuvre. »

- Monsieur Jean-Christophe DUVAL : « Je trouve que cela fait beaucoup. »
- Monsieur Jean-Christophe DUVAL interpelle Christelle FERNANDEZ sur le pourcentage de la maîtrise d'œuvre établi pour l'opération de la désimperméabilisation de la cour de l'école.

Réponse de Madame Christelle FERNANDEZ : « Ce n'est pas du bâti mais de l'aménagement de jardin. Il n'y avait pas d'architecte. »

Madame le Maire : « Ce n'est pas vraiment comparable. »

- Monsieur Jean-Christophe DUVAL : « Non, mais n'y avait-il pas une mission de maîtrise d'œuvre ? »

Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Christophe s'il avait pris connaissance de la notice explicative du projet.

- Monsieur Jean-Christophe DUVAL confirme avoir pris connaissance du document mais il est reste interrogatif sur les 25 % de MO, soit 512000/41000 : « Le chantier immense et je peux comprendre qu'il applique des taux un peu élevés. »

Madame Christelle FERNANDEZ dit que le coût de la MO de l'école devait être de l'ordre de 20 %.

Madame le Maire reprend la présentation du dossier :

*« Je précise qu'il s'agit de la ventilation des coûts de l'architecte, des bureaux d'études techniques consultés et intervenus et rassurez-vous, il ne s'agit pas de la marge de la MO. Il s'agit de tous les honoraires et du mandat SPL.*

*Dans ce projet, tous les coûts ont été globalisés, que le seul financeur pour lequel il a fallu proratiser au plus juste, est la CAF qui nous suivra uniquement sur la partie « centre de loisirs ». Si, par exemple, on décide de retenir le scénario 3 (sous réserve de percevoir la CAF qui vient minorer l'autofinancement de la commune), il va vraiment falloir que l'on ajuste le prorata du coût des travaux, en distinguant ce qui relève du scolaire (car la CAF ne se positionnera pas là-dessus), et ce qui relève du centre de loisirs.*

*Ce qui me motive à préférer le scénario 3, est que la CAF a durci les règles d'attribution de subventions (60 % à 30 %) mais elle a durci également les délais entre deux dépôts de dossiers. C'est-à-dire que si on dépose un dossier avec le scénario 1 pour être au plus près de ce que nous avons imaginé au départ, on est bloqué pendant 15 ans. Pendant 15 ans, on ne pourra plus solliciter la CAF pour la moindre subvention d'investissement. Effectivement, les sols, la verrière pourraient attendre 5 ans mais nous ne pourrions plus solliciter l'aide la CAF. Cela mérite que l'on y réfléchisse !*

- Monsieur Luc JUSTAMON : Cela signifie-t-il que si on a un projet, on ne pourra pas revenir dessus ?

*Madame le Maire : « Oui, c'est pourquoi, il faut bien réfléchir ! Il faudra redéposer le dossier de subvention de la CAF, car celui pour lequel on avait délibéré n'a pas été instruit par la CAF puisque les enveloppes étaient vides. Donc, là, il va repasser sur le fond propre de la CAF Vaucluse. Il n'a pas été instruit sur les fonds nationaux. Plus d'enveloppe, trop de projets, il n'a même pas été regardé. Donc c'est la CAF Vaucluse qui étudie notre demande. On a jusqu'au mois de mai pour déposer le dossier, la commission a lieu en juin.*

*Dans le dossier que l'on va redéposer, je pense qu'il faut valoriser le mobilier contrairement au dernier dossier qui n'était basé que sur l'estimation de la SPL. L'achat de mobilier sera nécessaire. La CAF peut nous suivre sur cela. Il faut tout anticiper y compris ces dépenses là.*

- Monsieur Michel ANDREOLI remarque que la salle dénommée bibliothèque est aujourd'hui une classe.

*Madame le Maire : « Les classes ne sont pas surchargées. Dans les classes, on est à une moyenne de 23-25 enfants par classe. C'est confortable. Mais tu as des écoles qui montent à 30-32. Il ne faudrait pas oublier qu'il y a l'espace bibliothèque, qui est la classe maternelle, pour laquelle il faudrait veiller aux effectifs.*

*« Les sanitaires initiaux, attenants à la bibliothèque, ne sont plus adaptés car imaginés, à l'époque, pour trois petites classes, aujourd'hui, on a quatre classes, et de plus en plus de maternels, qui sont mélangés avec les grands. Il y a vraiment urgence à gérer cette problématique.*

*La bibliothèque transformée en classe convient tant que les effectifs sont stables. Si les effectifs augmentent, ça deviendra compliqué.*

*Le centre de loisirs fonctionne dans cet espace de 100 m<sup>2</sup> depuis 15 ans, mais si la fréquentation des temps extrascolaires (vacances) reste stable, il y a une augmentation conséquente de celle des temps périscolaires, et si cela augmente encore, il nous faudra un local adapté.*

*De plus dans le projet initial, il n'y avait pas de préau mais il paraît indispensable aujourd'hui, car le préau actuel (qui à terme serait destiné aux tout-petits) serait utilisé par toutes les classes ... Je pense donc que le préau peut difficilement être ignoré.*

*On a demandé à l'architecte de pondérer les demandes de nos agents cantine, notamment, nous avons décidé de supprimer la demande de casquette au-dessus de la porte arrière de la cantine et de privilégier la mise aux normes de «la marche en avant. »*

*Il y avait initialement prévu un local de stockage en limite de propriété pour répondre aux règles du PLU, et un second, je ne sais pas si vous vous en souvenez, qui venait dans la continuité des sanitaires, ce qui faisait deux locaux de stockage, donc on en a supprimé celui situé en continuité des sanitaires. Là, on est sur quelque chose qui est optimisé, plutôt harmonieux avec l'existant. »*

- Monsieur Antoine HEIL : « Comment envisagent-ils l'accès sur le plateau sportif ? »

Madame le Maire : « Dans le scénario 3, il y a tous les travaux de VRD qui permettent de travailler l'accès. Ils retravaillent la pente...

C'est qu'il faudrait avoir une boule de cristal pour connaître l'enveloppe à laquelle on peut prétendre. Dans le scénario le moins favorable (subventions), on a 145 000 € d'autofinancement, et on les a. Restons conscients de notre capacité d'investissement sans grever tous nos autres projets, allons chercher la DETR en priorité, Région, fonds de concours, et une fois les notifications CAF, on réajuste. »

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions, des observations ?

- Monsieur Jean-Christophe DUVAL : « Du coup, on s'engage sur 12 000 ou sur 145 000 € ? »

Madame le Maire : « 12 000 €, dans le scénario le plus optimiste et 145 000 dans le moins bon »

- Monsieur Antoine HEIL : « Que décide-t-on ? »
- Monsieur Michel ANDREOLI : « On aurait 0€ de la CAF ? »
- Monsieur Antoine HEIL : « L'idée est plus de se décider pour une enveloppe ? »
- 

Madame le Maire : « Donc l'urgence est de valider la demande de subvention DETR. Le montant de la DETR n'est pas la même selon le scénario choisi. Moi, je serai plutôt d'avis de demander la DETR à hauteur de 307 675 € ce qui correspond à la DETR du scénario 3. On attend de voir la réponse. »

- Messieurs Luc JUSTAMON et Jean-Marc LUNEL : « on attend la réponse, on fait le bilan. »
- Monsieur Antoine HEIL : « Là, on est d'accord, on ne lance rien tant qu'on n'a pas de retour. »
- Monsieur Jean-Christophe DUVAL : « Et en parallèle, tu vois pour les équipements que l'on pourrait adapter... »
- Monsieur Michel ANDREOLI : « Surtout il ne faudrait pas revenir sur l'école dans les 10 ans à venir, car il y a pas mal de travaux qui ont été faits entre la création de l'école et sa « revalorisation » lors de notre mandat. »

Madame le Maire : « Les points noirs qu'on avait par rapport à l'école, c'était le système de chauffage, en réalité, à défaut d'entretien pendant près de 10 ans, il y a des choses qui auraient dû être changées, un système qui n'était pas forcément adapté, ça s'est encrassé et on a eu des dépenses qui étaient importantes...des défauts d'entretien. Il a fallu mettre à jour le logiciel qui permettait d'assurer la maintenance. Avant de décider quoique ce soit par rapport à ça, on a vraiment voulu avoir l'avis de Julia MAYAUDON du SEDEL afin de ne pas engager pour rien des travaux en rapport avec le système de chauffage, la pompe à chaleur et de choisir au mieux les entreprises, et cætera. Même si l'analyse est encore en cours, le retour qu'elle nous a fait pour le moment, est assez positif.

- Monsieur Jean-Marc LUNEL : « Le souci n'est pas la pompe à chaleur en elle-même, elle fonctionne très bien. C'est tout le reste. »

Madame le Maire : « Oui, j'ai bien compris. Elle nous a rassurés là-dessus en disant qu'il fallait le faire, cela aurait dû être fait depuis longtemps. La bonne nouvelle c'est que du coup dans ces travaux, on n'a pas besoin de reprendre le système chaud/froid puisque ça couvrira largement l'extension. »

- Monsieur Jean-Marc LUNEL : « On aura juste un peu de tuyauterie, de la ventilation... »

Madame le Maire : « Les sujets pour l'école, c'était le chauffage, la climatisation mais on a été confortés là-dessus. On a un problème de remontées d'égout récurrent. C'est une infection dans cette école depuis son ouverture. Il y a eu une malfaçon. Je ne suis pas spécialiste en la matière mais je pense à mon avis que ça se résume à un clapet anti-retour cette histoire. On a donc demandé à l'architecte, dans le scénario 3 de regarder pour régler cette problématique d'odeurs.

*Les sols, ça c'est évident que les sols sont anormalement usés car ce sont des sols qui nécessitent des produits d'entretien adaptés. Toutes les chaises, des enfants qui bougent, ont marqué le sol. Imaginez en 15 ans de fonctionnement leur état. Les enseignants, à un moment donné, nous solliciteront pour faire ce qui a à faire. Soit on le met maintenant, en fait l'idée est d'anticiper au maximum les travaux pour comme a dit Michel, finir avec une école où l'on ne revient pas dessus. »*

- Madame Catherine TARTANAC : « Par qui est exprimé le besoin de protection solaire ? »

Madame le Maire : « Par tous les usagers de l'école en fait. Les enfants, si on ne met pas la climatisation à fond, c'est compliqué, quand on installe les tables d'activités, sous la verrière même avec la clim, ... »

- Madame Catherine TARTANAC : « Un retour d'expérience, donc un besoin. L'idée peut être avec cet investissement qui sera fait, de baisser la note d'électricité. »

Monsieur LUNEL prend la parole pour expliquer aux conseillers ce que l'architecte conseiller préconisait comme système pour la verrière.

Madame le Maire intervient en expliquant que l'architecte du projet avait proposé une autre technique avec un système de puits et un jeu de miroirs qui renvoie la lumière à l'intérieur...qui laisse passer la lumière mais pas la chaleur.

- Monsieur Antoine HEIL : « Pour un investissement à 8 000 €, il est évident que l'on récupère sur la consommation électrique. IL est vrai qu'à l'école quand on y va l'été, c'est hallucinant la température dans la salle. La clim fonctionne à fond à en devenir malade. »

Madame Catherine TARTANAC interpelle Madame le Maire concernant la solution technique envisagée pour la verrière.

Madame le Maire : « En fait, là, il y a un chiffrage mais il y a plusieurs solutions techniques qui nous ont été proposées mais celles-ci n'ont pas encore été arbitrées. Il y a une enveloppe, un budget estimé 10 200 € pour régler la problématique de la verrière. Après la solution technique, il faudra qu'on la décide.

Moi, ce que je vous propose, c'est qu'on sollicite les subventions du scénario 3, on va au max. On attend les subventions et après, il sera toujours temps de réduire la voilure si on n'a pas ce qu'on avait espéré. Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette philosophie ? »

- Monsieur Jean-Christophe DUVAL : « Si on peut revenir dessus, oui pas de problème. »

Madame le Maire précise que cet objet était le gros sujet du conseil qui l'a obligée à reporter le conseil initialement prévu le 21 janvier dernier à ce jour.

Monsieur Jean-Christophe DUVAL se rappelle que dans les dossiers précédents, du mois de mai, il était question de panneaux solaires.

Madame le Maire : « En fait, les investissements nécessaires étaient démesurés par rapport au rendement en exposant au Nord, mais un ajout côté Sud était impossible c'était donc forcément une exposition Nord. Ce n'était pas réellement une question de rendement car le bureau d'études semblait dire que même une exposition au Nord, chez nous, pourrait valoir une production d'énergie d'une exposition au Sud à Lille. Mais le problème est que, avec notre obligation d'exposer d'une telle façon, les financeurs ne nous suivaient pas. Donc, cela aurait été à 100 % à notre charge. De toute façon, c'est hors financement, donc il sera toujours temps, si un jour on le souhaite, d'installer ces panneaux solaires mais là je pense que cela n'est pas une priorité. »

- Monsieur Jean-Christophe DUVAL : « C'était juste par rapport à ce que j'avais lu et coup je me posais la question. »

Madame le Maire : « *Mais au moment où on en avait parlé, nous n'avions pas encore ce retour. Par contre, ce qui est encore envisageable c'est de trouver une solution ENR pour la salle des fêtes... »*

- Monsieur Michel ANDREOLI : « *Le problème pour la salle des fêtes, même si tu mets plein Sud, le problème viendra de la hauteur du bâtiment des logements communaux juste à côté et de l'ombre portée... »*

Madame le Maire : « *Le PNR et le SEV nous avait plutôt orienté vers de la géothermie. »*

Monsieur Michel ANDREOLI expose les problèmes du rendement des panneaux solaires en faisant le parallèle avec son installation personnelle.

Madame le Maire rappelle que la commune a missionné Julia MAYAUDON du SEDEL en urgence sur l'école mais la deuxième urgence est la salle des fêtes qui est un gouffre financier.

Monsieur Michel ANDREOLI dit que l'erreur pour la salle des fêtes est d'avoir mis des chauffages par radiateurs, une clim réversible aurait été plus adaptée. L'été, la chaleur est insoutenable. Il est rappelé que l'installation de ces radiateurs date de longtemps.

Madame le Maire dit avoir un nouveau devis pour le pilotage à distance du chauffage de la salle des fêtes de plusieurs milliers d'euros, on temporise car on attend d'avoir le retour du SEDEL avec les préconisations. C'est dommage de dépenser pour un pilotage à distance pour un système qu'à terme on va changer.

Après interrogation de Madame Catherine TARTANAC pour savoir s'il y a un seul compteur pour tous les bâtiments, il lui est confirmé que chaque bâtiment a un contrat et donc un compteur. La commune est en mesure de connaître les coûts annuels de chaque bâtiment. Nous sommes en mesure de sortir la consommation par contrat.

Madame le Maire confirme que c'est le travail du SEDEL de suivre l'évolution de la consommation puis de nous faire des préconisations qui nous permettrait rapidement de réduire ces coûts.

De plus, pour revenir sur la salle des fêtes, l'extension n'est pas isolée, sous la porte qui fait la jonction, il y a un espace important. Madame le Maire précise ce qui la séduisait dans l'hypothèse de mettre des panneaux solaires sur le hangar était d'en profiter pour désamianter le bâtiment.

Il faut attendre le retour des études de Julia MAYAUDON.

La géothermie permettrait d'apporter un réseau de chaleur sur l'ensemble des bâtiments et peut-être à terme d'intégrer l'école.

S'en suit un échange sur la géothermie.

Madame le Maire précise l'avantage d'une géothermie par drain puisque nous avons l'eau de la Durance, il n'y a pas besoin de forer trop profondément avec un retour sur investissement estimé à 5 ou 7 ans. L'idée sur une installation comme celle-ci, ce serait de réfléchir sur quelque chose qui couvrirait le réseau de chaleur de tout le village, de tous nos équipements.

Monsieur Antoine HEIL explique le principe de l'échange sol/eau.

Monsieur Michel ANDREOLI précise que la salle des fêtes est éclairée par des néons qui tombent en panne et ne peuvent pas être renouvelés.

Monsieur Antoine HEIL dit qu'il faut passer tout en LED.

Il est proposé de voter.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le plan de financement du scénario 3
- **SOLLICITE** les aides financières DETR, Région, Fonds de concours et CAF.

## 2 – Candidature au TEN (Territoire Engagé pour la Nature)

Délibération n° 002/2025

VOTES		
pour	contre	Abstention
14	0	0

Monsieur Antoine HEIL donne lecture du rapport.

*L'initiative « Territoire engagé pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales.*

*62 collectivités sont aujourd'hui reconnues « Territoire engagé pour la nature » en région PACA.*

*En matière de biodiversité, le rôle que les collectivités peuvent jouer est multiple :*

- **Intégrer** de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.)
- **Mobiliser** les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs économiques, etc.
- **Agir** directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive en bord de route, critères environnementaux dans les achats publics, objectif zéro phyto pour les espaces verts, etc.).
- **Sensibiliser** pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires.
- **Inspirer et essayer** en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

*La reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » apporte à la collectivité :*

- **Un accompagnement** par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- **Un renforcement des connaissances** (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations...
- **Du crédit au plan d'action** défini et mis en œuvre pour faciliter la formalisation de plans de financement ou encore le dépôt de dossiers d'autorisation. (Attention, la candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements)
- **Une visibilité, à l'échelle nationale et internationale**, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- **Un accès au « club des engagés »** pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

Considérant les éléments présentés,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** la candidature de la commune de Puget sur Durance dans la démarche « Territoire Engagé pour la Nature » TEN.
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager la collectivité dans la reconnaissance TEN sur cette base
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de tous les organismes partenaires de la démarche TEN,

- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Débats :**

Madame Catherine TARTANAC souhaite savoir quel ministère a mis en place cette reconnaissance ? Il lui est précisé que c'est l'Agence Régionale pour la Biodiversité.

Madame le Maire précise que : « *le fait d'être labellisé TEN apporte une crédibilité. Mais cela n'apporte pas de financement public d'être labellisé, c'est une reconnaissance, il s'agit d'un Label. Cela peut apporter du crédit au demande de financement.* »

Monsieur Antoine HEIL dit que c'est comme le label des « Villages fleuris ». Il précise que cela n'engage pas de frais. En fait ce sont des engagements politiques, ces engagements nous permettent de candidater sur des actions que nous avons déjà menées telles que réduire l'éclairage public, mettre en place un Atlas de Biodiversité. Cela nous permet de communiquer sur tout ce qui a déjà été fait mais aussi une reconnaissance locale.

Monsieur Luc JUSTAMON attire l'attention sur les obligations d'engagements des actions de la commune.

Madame le maire précise qu'il n'y en a aucune obligation. Si les engagements ne sont pas suivis, le label n'est pas maintenu. Cela permet de valoriser le travail qui a été fait.

Dans un souci de gestion des relations humaines, Madame Catherine TARTANAC souhaite savoir s'il y aura des obligations pour les particuliers, des incidences dans leur pratique, la prévention des incendies et sur la gestion des OLD, à titre d'exemples ?

Monsieur Antoine HEIL précis qu'il n'y a aucune contrainte particulière.

Madame Catherine TARTANAC demande quelles communes près de nous ont obtenu la reconnaissance TEN ?

Après une recherche, les communes de Les Taillades, Ansouis, Bonnieux, Auribeau, Venelles, Mallemort, Manosque...

Il s'agit d'un label pour 3 ans, si les engagements ne sont pas tenus, celui-ci n'est pas renouvelé.

Madame le Maire précise que ce qui lui plaît dans cet engagement est le fait d'afficher une trajectoire.

### **3 - RH : Contrat de participation CDG 84 pour la prévoyance et la complémentaire santé au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Délibération n° 003/2025**

**Délibération n° 004/2025**

VOTES		
pour	contre	Abstention
14	0	0

Madame le Maire donne lecture du rapport de séance.

*Comme expliqué lors du dernier conseil municipal, les employeurs publics ont l'obligation de financer d'une part, la protection sociale complémentaire en matière de **prévoyance** des agents fonctionnaires et contractuels à compter du 1er janvier 2025, et d'autre part, la protection sociale complémentaire en matière de **Complémentaire Santé** des agents fonctionnaires et contractuels à compter du 1er janvier 2026.*

*Le CDG 84 s'est employé à mettre en place un contrat-groupe en matière de protection sociale complémentaire, selon les échéances prévues par les textes.*

*Dès lors, les collectivités territoriales ont la possibilité de bénéficier d'une convention de participation conclue par le centre de gestion pour la prévoyance et la santé.*

*Pour rappel :*

- *Le groupement RELYENS s'est vu attribuer la convention de participation pour le risque PRÉVOYANCE,*
- *La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) s'est vue attribuer la convention de participation pour le risque SANTE.*

*Dans la continuité de la politique sociale actuelle, il est proposé au conseil de mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 les deux conventions de participation, pour le risque Prévoyance mais aussi pour la complémentaire santé.*

*Le comité social territorial a émis un avis favorable le 06 décembre dernier pour l'adhésion à ces deux contrats collectifs et la mise en place de la Prévoyance et la complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

*Ces conventions permettront **aux** agents de souscrire une couverture en Prévoyance (obligation d'adhésion des agents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025) et une couverture Santé (facultative en 2025) dans le cadre des dites conventions de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur à fixer et à acquitter mensuellement lors de la paie.*

*Enfin, le conseil doit également fixer le montant des participations versées aux agents et se prononcer sur les modalités de son versement.*

**Considérant les éléments présentés,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :**

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention de participation portée par le CDG 84 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour :
  - Le risque « prévoyance »
  - La complémentaire Santé
- **APPROUVE** les conventions d'adhésion et de gestion avec le CDG 84 et d'autoriser le Maire à les signer.
- **FIXE** les montants de la participation financière de la commune de Puget sur Durance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- À 50% du montant de la cotisation par agent et par mois pour le risque “prévoyance” à compter du 1er janvier 2025.
  
- À 15 € par agent et par mois pour la complémentaire Santé.
- **VERSE** la participation financière fixée à compter du 1er janvier 2025 comme suit :
  - À 50% du montant de la cotisation par agent et par mois pour le risque « prévoyance » à compter du 1er janvier 2025.
  - À 15 € par agent et par mois pour la complémentaire Santé,  
Aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune, en position d’activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,  
Aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d’un congé assimilé à une période d’activité qui adhèrent au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du CDG84.
- **APPROUVE** le versement de 400 € (200,00 € pour la Prévoyance et 200,00 € pour la complémentaire Santé) pour participation aux coûts de gestion.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents utiles à l’adhésion des conventions de participation et à son exécution.

### **Débats :**

Pour répondre aux interrogations, Madame le Maire précise que le contrat de prévoyance est obligatoire pour tous les agents, contrairement à la complémentaire santé qui n’est pas obligatoire pour les agents. Néanmoins, les agents auront l’obligation de transmettre une attestation de mutuelle s’ils n’adhèrent pas au contrat collectif de la commune. La participation de la commune de 15 € est accordée uniquement aux agents qui adhèrent au contrat MNT. A ce jour, seulement trois agents ont adhéré à la MNT.

Les frais de gestion annuelle d’un montant de 400,00 € correspondent à la répartition des frais du marché lancé par le CDG 84 pour la Prévoyance et la Complémentaire Santé pour une durée de 5 ans.

### **4 - Informations**

#### **Décisions du Maire**

*Madame le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises en fin d’année afin de procéder à des virements de crédits pour clôturer le budget 2024.*

### **FONGIBILITÉ - VIREMENT DE CRÉDITS**

#### **BUDGET 2024**

Par délibération n°20/2024 en date du 04 avril 2024, dans le cadre de fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l’application de la nomenclature comptable M57, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l’occasion du budget.

○ **DECISION N°001/2025**

• de procéder aux virements de crédits suivants :

FONTIONNEMENT							
CREDITS A OUVRIR				CREDITS A DÉDUIRE			
Chap.	Article	Libellé	Montant	Chap.	Article/opération	Libellé	Montant
65	65811	Droits d'utilisation – information en nuage	2 719,1	011	613	Location	2 719,13
<b>TOTAL</b>			<b>2 719,1</b>	<b>TOTAL</b>			<b>2 719,13</b>

○ **DECISION N°002/2025**

• de procéder aux virements de crédits suivants :

FONTIONNEMENT							
CREDITS A OUVRIR				CREDITS A DEDUIRE			
Chap.	Article	Libellé	Montant	Chap.	Article/opération	Libellé	Montant
65	6541	Créances admises en non-valeur	541,00	011	61524	Bois et Forêts	541,00
<b>TOTAL</b>			<b>541,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>541,00</b>

Madame le Maire déclare la séance close à 20h37.

Mise en ligne sur site internet

[www.pugetsurdurance.fr](http://www.pugetsurdurance.fr)

le 03 avril 2025